

SHAWINIGAN POWER

Le gouvernement provincial vient d'accorder une concession importante à la Shawinigan Water and Power Company en rapport avec les dates de la production de l'énergie électrique et les clauses de paiements pour ce qui a trait au développement hydro-électrique du Haut St-Maurice, d'après la Gazette de Montréal. Le bail de location stipulait que les travaux devaient être entrepris au Rapide Blanc avant le 1er juillet 1933, qu'un deuxième développement devait être commencé lorsque 75 pour cent du pouvoir primaire du Rapide Blanc aurait été vendu et que des développements analogues devaient aussi être commencés jusqu'à ce que les sites hydrauliques en haut de La Tuque aient été développés avec une capacité totale d'un million de chevaux-vapeur. Au mois d'août dernier, le gouvernement provincial a fait un nouvel arrangement avec la Shawinigan Power parce que les conditions avaient changé depuis 1928. La compagnie était dispensée de commencer les travaux d'un quatrième site hydrauliques avant le 1er juillet 1938. De plus, le bail original qui était de 75 ans fut prolongé à l'an 2013 et il fut de nouveau amendé afin de permettre à la compagnie d'entreprendre le développement du pouvoir hydraulique de La Tuque aussitôt que 75 pour cent de la capacité du développement du Rapide Blanc aurait été vendu. Maintenant, le gouvernement a permis à la Shawinigan

Power de ralentir ses travaux de développement au Rapide Blanc parce que la compagnie développe suffisamment d'électricité, pour ses besoins actuels par les nouvelles unités de Grand'Mère, de Shawinigan et de La Gabelle. La Shawinigan a donc jusqu'au mois de juillet 1935 pour développer 100,000 chevaux-vapeur au Rapide Blanc. Le nouvel arrangement conclu avec le gouvernement prévoit un allègement temporaire dans les paiements des rentes et des royalties ce qui permettra à la compagnie de réduire un item annuel de frais considérables. Les droits de la Shawinigan sur le Haut St-Maurice tels qu'ils sont définis actuellement placent la compagnie dans une très forte position. La Shawinigan possède le contrôle d'une vaste réserve d'énergie électrique qu'elle pourra développer au fur et à mesure de ses besoins sans être liée par des clauses de dates fixes et des paiements considérables au gouvernement.

MARC DÉSAULNIERS